

Politique de l'Ange | Canada

Vous avez désormais le droit de vendre les objets d'art que vous créez à l'aide de nos images prises.

Stampin' Up!® accueille à bras ouverts les artistes qui souhaitent utiliser ses images exclusives dans leurs propres objets de fabrication artisanale créés à l'aide de tampons, objets qu'ils produisent pour les vendre. Ce programme, appelé Règlement Ange a été adopté pour avantager les clients et démonstrateurs de Stampin' Up!®. Il est donc permis, dans le cadre d'une licence limitée, d'utiliser toute image Stampin' Up! pour créer des objets d'art à des fins commerciales. Les conditions suivantes doivent cependant être remplies:

1. Chaque objet d'art créé pour être vendu doit être créé personnellement et individuellement à l'aide d'un tampon, par l'artiste qui le vendra et ne peut pas être reproduit ou copié sous toute forme que ce soit, ni par tout moyen, qu'il soit graphique, électronique ou mécanique, notamment la photocopie. La production en masse, la construction en ligne de production, la production par des employés et la syndication d'objets d'art créés manuellement à l'aide de tampons pour être vendus sont strictement interdites.
2. Toutes les images de Stampin' Up! sont protégées par des droits d'auteur (c'est-à-dire qu'il est interdit de les copier sans permission). Pour faciliter la protection des droits accordés par ces droits d'auteur, tous les projets créés, à l'aide d'images Stampin' Up!, pour être vendus doivent être marqués d'une des images des ensembles de tampons de Licence limitée officiels de Stampin' Up!, Handmade with Love, Handmade with Love II, or our new personalized Hand-Stamped By stamp.
3. Tant que les objets de fabrication artisanale respectent les restrictions indiquées dans ce règlement, aucune limite n'est placée sur la quantité d'objets créés manuellement à l'aide de tampons à des fins commerciales.
4. Les projets estampés main complétés peuvent être vendus dans des endroits de ventes au détail compétitifs et non compétitifs permanents, ainsi que lors d'événements d'artisanat temporaires, de collectes de fonds communautaires, et sur Internet. Lors de la vente de projets estampés main, la vendeuse doit préciser que les articles sont faits main et non le produit de la compagnie. La vendeuse peut indiquer que les fournitures utilisées viennent de Stampin' Up!, mais le logo Stampin' Up! ne peut être utilisé de quelconque façon pour faire la promotion commerciale des projets estampés main.
5. Vous n'avez pas le droit d'utiliser les images de Stampin' Up! pour créer des logos ou des marques de société.
6. Les personnes qui, à l'aide de tampons en caoutchouc, créent des articles à vendre, s'engagent à respecter les règlements locaux, territoriaux et provinciaux concernant le commerce et les taxes.
7. Les personnes qui agissent dans le cadre de ce règlement Ange sont entièrement responsables de la nature de leurs créations artistiques, elles doivent s'assurer que ces créations sont convenables et elles s'engagent à indemniser Stampin' Up! et ses artistes des disputes éventuellement entraînées par leurs œuvres.
8. Stampin' Up! est une société d'Utah. Les lois de l'état d'Utah régissent ce règlement. Les cours fédérales et d'état du comté de Salt Lake, en Utah régiront exclusivement toute dispute dans le cadre de ce règlement. Le fait que Stampin' Up! ne fasse pas valoir l'un quelconque de ses droits ne constitue pas une renonciation à de tels droits.

Nous espérons que ce règlement vous inspirera à donner libre cours à votre créativité et vous encouragera à saisir les opportunités d'exploration du monde des tampons en caoutchouc qui vous sont offertes! Pour des information supplémentaires sur notre vaste sélection de tampons en caoutchouc et d'accessoires, veuillez contacter votre démonstratrice Stampin' Up! ou appelez le 1-800-STAMP UP.